

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DES LACS ET DU PAYS DE LANGRES

DEPARTEMENT DE HAUTE-MARNE

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2007

L'an DEUX MILLE SEPT, le 27 Mars, à 9 heures le **Comité Syndical**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de réunion de la Cyberbase à LANGRES, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie VOILLEMIN.

Date de convocation :
19/03/07

NOMBRE DE MEMBRES :
Effectif statutaire : 23
En exercice : 23

	Avec 2 voix	Avec 1 voix
Présents	2	8
Représentés	4	5

VOIX :

Exprimées	12	13
Pour	25	
Contre		

Etaient présents :

MM. les Conseillers Généraux : A. DEGUIS, J.M. VOILLEMIN (pouvoir de M. SAULET et de G. DURANTET);

MM. et Mme les représentants des Communes et Communautés de Communes :

Ch. BANFI (pouvoir de B. GENDROT et de A. ROL), S. BARD (pouvoir de J.P. BREDELET et de J.M. RABIET), M. GALLISSOT, G. JANNAUD (pouvoir de Ch. GUENE), G. JEANNEL (pouvoir de C. ALEXER), J.P. MARECHAL, M. RAMAGET, N. VALENTI (pouvoir de J.P. MONGIN);

Etaient représentés et excusés :

MM. les Conseillers Généraux : G. DURANTET (pouvoir à J.M. VOILLEMIN), B. GENDROT (pouvoir à Ch. BANFI), Ch. GUENE (pouvoir à G. JANNAUD), M. SAULET (pouvoir à J.M. VOILLEMIN);

MM et Mmes les représentants des Communes et Communautés de Communes : C. ALEXER (pouvoir à G. JEANNEL), J.P. BREDELET (pouvoir à S. BARD), J.P. MONGIN (pouvoir à N. VALENTI), A. ROL (pouvoir à Ch. BANFI), J.M. RABIET (pouvoir à S. BARD);

Etaient excusés : Ph. HARANG (Sous-Préfet de LANGRES), M. ALZINGRE (O.N.F.), J.P. CARDINAL (O.T.S.I. LANGRES), J.M. FEVRE (C.D.T.T. Haute-Marne), J.P. FISCHER (Trésorier de LANGRES);

Assistaient à la réunion : G. FERON et L. LAJUS (S.M.A.T.L.P.L), C. CAZET (Subdivision D.D.E. LONGEAU).

Monsieur le Président, Jean-Marie VOILLEMIN, ouvre la séance à 9 heures.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président procède à l'examen des questions portées à l'ordre du jour;

Délibération 2007-017 **Objet : Approbation du compte-rendu**

Après avoir pris connaissance du compte-rendu et après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- approuve le compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 16 février 2007.

BUDGETS

Délibération 2007-018 **Objet : Budget "services délégués" : Compte Administratif 2006**

Vu :

- la délibération n°2007-004 sur l'approbation du Compte Administratif 2006
- la délibération n°2007-005 sur l'approbation du Compte de Gestion

Considérant :

- qu'à la suite d'une omission de saisie de restes à réaliser à l'article R 1325, une rectification devait être opérée à cet article (restes à réaliser du CA, aux reports BP et à la nouvelle imputation BP)

Le Président s'étant retiré, le Comité Syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian BANFI.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, propose de fixer comme suit les résultats du budget "Services délégués" :

Sections	Mandats émis	Titre émis dont 1068	Résultat exercice précédent reporté	Résultat à la clôture de l'exercice
FONCTIONNEMENT				
Budget annexe 2 (Services Délégués)	65 174,00	95 672,45	28 270,38	58 768,83
INVESTISSEMENT				
Budget annexe 2 (Services Délégués)	1 661 277,58	2 103 174,33	-810 580,29	-368 683,54

Délibération 2007-019 Objet : Affectation des résultats 2006

- Vu le vote du compte administratif 2006,
- Vu la délibération n°2007-018 relatif à une rectification nécessaire au compte administratif 2006

Le Comité Syndical a constaté les résultats suivants :

Sections	BUDGET ANNEXE 2 SERVICES DELEGUES	
FONCTIONNEMENT		
Résultat de clôture	58 768,83	
INVESTISSEMENT		
Résultat de clôture	-368 683,54	
TOTAL	-309 914,71	

En conséquence et après analyse du résultat lié à la gestion des services et examen des participations statutaires affectées à cette gestion, le comité syndical décide l'affectation des résultats comme suit :

AFFECTATION	BUDGET ANNEXE 2 SERVICES DELEGUES	
002 Excédent de fonctionnement reporté	14 668,83	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisé	44 100,00	

Délibération 2007-020 Objet : Budget "Services Délégés" : Budget Primitif 2007

- Vu la délibération n°2006-065 relative au débat d'orientations budgétaires 2007,
- Vu le Compte Administratifs 2006 présenté en date du 16 février 2007 et rectifié par la délibération n°2007-018,
- Vu l'affectation des résultats 2006 rectifiée par la délibération n°2007-019,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres élus présents et représentés,

- adopte le budget primitif 2007 selon les balances générales suivantes :

« budget annexe services délégués »

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	117 668,83 €	117 668,83 €
Investissement	494 340,00 €	494 340,00 €

PROJETS EN COURS**Pôle d'Excellence Rurale**

Monsieur le Président informe le Comité Syndical du montant des financements de l'Etat attribué sur le label "Pôle d'Excellence Rurale". Ce financement s'élève à 810 000 € soit 80.50 % du montant demandé dans le cadre du projet.

Plan quinquennal 2008-2013

Monsieur le Président, ayant tenu compte des remarques émises au dernier Comité Syndical expose les orientations 2008-2013. De nouvelles remarques sont émises au cours de ce comité. Elles sont les suivantes :

- **Voie verte :**

La voie ferrée entre Langres et Andilly-en-Bassigny n'est actuellement pas à vendre. Le cas échéant, le Syndicat Mixte pourrait se porter acquéreur pour aménager une voie verte sur ce tronçon.

- **Lac de la Liez :**

Monsieur VALENTI, maire de Peigney, intervient afin d'exposer le projet de la Commune de créer un chemin piétonnier entre le village et le lac de la Liez. Il souhaite que le Syndicat Mixte réalise sur son domaine, un cheminement en continuité avec celui réalisés par la commune. Cette opération peut être envisagée dans le programme "Mail Belvédère" qui avait été différé.

Monsieur VALENTI fait part au Syndicat Mixte d'une demande d'installation de modules de skate-board. Il suggère l'installation de ces modules sur le parking du Lac de la Liez appartenant au Syndicat.

- **Pôle d'excellence rurale :**

Au vu des informations communiquées par la Préfecture sur les modalités de financement du PER, il ne paraît plus intéressant de faire porter le projet de la halle du sport par le SMATLPL.

Délibération n°2007-021**Objet : Locaux Syndicat : choix du maître d'œuvre**

Vu :

- Le Code des marchés publics 2006
- La délibération n°2006-063 arrêtant le coût d'objectif des travaux et autorisant le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre

Ayant entendu le rapport d'analyse des offres,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés,

➤ décide :

- de retenir Monsieur Christophe JACQUOT, architecte pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'aménagement des locaux du Syndicat Mixte,
- d'autoriser le Président (ou les vice-présidents) à signer le marché et toutes pièces utiles nécessaires à l'exécution de cette mission avec un forfait provisoire de rémunération de 15 575 € HT, un taux de tolérance sur le coût prévisionnel des travaux de 7 % et un taux de tolérance sur le coût de réalisation des travaux de 5 %,
- que les dépenses afférentes à cette opération seront imputées sur l'opération n°114 "travaux et équipements locaux Syndicat".

Délibération 2007-022**Objet : Marchés espaces verts 2007**

- Vu la consultation du 28 février 2007 pour le fauchage des espaces verts gérés par la Syndicat Mixte sur les sites de la Liez, du lac de Charmes et du lac de la Mouche,
- Considérant le mieux disant au vu des capacités de l'entreprise et des références données par celle-ci,

Le Comité Syndical, après en avoir débattu, décide :

- de retenir l'offre de la société "aux Jardins des 3 Rois" relative au fauchage des espaces verts du Lac de la Liez et du Lac de la Mouche pour un montant de 18 353,60 € HT (soit 21 951 € TTC), selon le devis fournis, laquelle a été jugée la mieux disante.
- de retenir l'offre des Brigades Vertes relative au fauchage des espaces verts du Lac de Charmes pour un montant de 288 € TTC, selon le devis fournis, laquelle a été jugée la mieux disante.
- le Président à signer les marchés et toutes pièces utiles relatives à cette mission.
- d'imputer toutes dépenses afférentes à ces missions sur l'opération budgétaire correspondante.

Extension camping Liez*Il est présenté au Comité Syndical le plan du projet d'extension du camping de la Liez.***Halte nautique de Cusey***Madame Cazet informe le Comité Syndical des problèmes rencontrés par l'entreprise titulaire du marché lors du commencement des travaux.**Les travaux sont momentanément arrêtés.***GESTION SYNDICAL****Délibération n°2007-023****Objet : DSP Port Liez : tarifs portuaires**

Vu :

- La délibération n°99-01 relative à la délégation de service public du Port du Lac de la Liez à la S.A.R.L. Liez Loisirs,
- Les propositions du délégataire concernant l'évolution tarifaire pour la saison 2007, en ce qui concerne la location d'anneaux et les prestations portuaires,

LONGUEUR DU BATEAU	1 mois	2 mois	saison (du 15/04 au 15/10)
Plus de 6,00m	192 €	355 €	460 €
de 5,50 à 5,99m	180 €	340 €	435 €
inférieur à 5,50m	164 €	305 €	398 €
TARIF POUR UNE JOURNEE : 16,00 €			
Accès zone de mise à l'eau : 6,00 €			

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés adopte la proposition tarifaire 2007.

Délibération n°2007-024	Objet : tableaux des effectifs : recrutement saisonniers 2007
--------------------------------	--

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment l'alinéa 2,
- Vu la loi n°1134 du 27 décembre 1994,
- Considérant le besoin saisonnier lié à la surveillance de baignades,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés,

➤ **décide le recrutement de 4 surveillants de baignades :**

- période d'emploi : du 29 juin au 31 août 2007,
- durée hebdomadaire de travail : 35 heures sur 6 jours,
- base de rémunération : assimilée opérateur des activités physiques et sportives : échelle 4, 6^{ème} échelon, indice brut 333, majoré au 01/11/2006 : 316,
- versement d'indemnités de frais de transport et/ou de première mise et d'entretien de bicyclette au surveillant tournant assurant le remplacement sur les 3 plages.

Délibération 2007-025	Objet : Lac de Charmes : demande d'acquisition foncière
------------------------------	--

Considérant :

- la demande de Monsieur Guy Bernard concernant l'acquisition foncière d'une bande de terrain de 5 mètres sur des terrains appartenant au Syndicat Mixte à Changey,

Monsieur le Président fait un compte-rendu de la visite effectuée sur place.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- décide de ne pas donner suite à la demande de Monsieur Bernard.

Délibération n°2007-026	Objet : encaissement de remboursement
--------------------------------	--

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- accepte le remboursement GROUPAMA Assurance d'un montant de 1 076,40 € au titre du remboursement d'une facture réglée à la SCP Vincent OHL, avocat à la Cour de Cassation, relatif au pourvoi en cassation contre l'ordonnance d'expropriation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h50

Langres, le
Le Président
Jean-Marie VOILLEMIN